



Conseil national interrégional des Verts des 19 et 20 Juin 2010

Compte rendu des décisions

Le 22 juin 2010

Référence : 20100619-CR

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris
Tél. 01 53 19 53 19 - Fax : 01 53 19 03 93
Courriel : cnir@lesverts.fr - <http://www.lesverts.fr>



*Réunion du Conseil national inter-régional
des 19 et 20 juin 2010*

2, bd de la Villette (salle de la CFDT) - 75019 Paris

Métro : Belleville (ligne 2)

Proposition d'ordre du jour

Samedi 19 juin 2010

Présidence : Maria Portugal et Jean-Louis Roumégas

- 9h30 - 11h30 :** - Adoption de l'ordre du jour, puis travail en ateliers
- 11h30 - 12h15 :** - Interventions des commissions et suivi de l'application des motions
- 12h15 - 13h00 :** - Interventions des parlementaires

Présidence : Djamila Sonzogni et Silvain Pastor

- 14h30 - 16h00 :** - Rapport politique du CE et débat de politique générale
- 16h00 - 17h30 :** - Débat sur la crise grecque et ses suites, dont présentation et vote de la motion 6

Présidence : Anne Souyris et Mickaël Marie

- 17h30 - 19h00 :** - Débat sur les retraites, dont présentation et vote du texte et de ses amendements reçus de la commission Economie, Social, Services publics

Dimanche 20 juin 2010

matinée à huis-clos

Présidence : Brigitte Brozio et Michel Bock

- 9h00 - 9h30 :** - Rapport du Conseil statutaire
 - Election de responsables de commissions (dont Immigration et Déchets non nucléaires)
- 9h30 - 11h00 :** - Présentation et vote du budget, puis présentation et vote de la motion 1

Présidence : Marie-Elisabeth Allaire et Jean-Vincent Placé

- 11h00 - 13h00 :** - Débat sur le bilan et les perspectives du Rassemblement, dont présentation et vote des motions 3 et 4

Présidence : Françoise Alamartine et Thierry Pradier

- 14h30 - 16h30 :** - Présentation et vote des motions non encore traitées

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 3

Samedi 19 Juin 2010

Matinée

Présidence de séance :

Marie-Elisabeth Allaire et Thierry Pradier

Décision Cnir-10-031

• **VOTE DE PROCEDURE : ORDRE DU JOUR**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 et 20 Juin 2010 adopte l'ordre du jour. unanimité pour

• **TRAVAIL EN ATELIERS**

Groupe 1 : “Réforme des retraites” – “Observatoire de la parité” – “Violences faites aux femmes”.

Groupe 2 : “Pour une autre politique de l'immigration”.

Groupe 3 : Motion “Transports” et “nano technologies”.

Groupe 4 : Questions internationales. “Crise financière”/

Groupe 5 : Elections et questions Internes - Motion transparence financière.

Groupe 6 : Groupe de travail des 21 sur le devenir d'Europe Ecologie.

Des rapporteurs feront des Comptes rendus des travaux qui seront passés en tribune pour intégration des amendements.

• **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Présidence de séance :

Jean-Louis Roumégas et Maria Portugal

Présidence de séance :

Commission Immigration : Mylène Stambouli

Commission Mer et littoral : Jean Hascoët

Commission Féminisme : Arlette Zilberg

Commission Transnational : Jérôme Gleizes

Commission Paix et désarmement : Gérard Lévy

Commission Justice : Pierre Januel

• **SUIVI DE L'APPLICATION DES MOTIONS**

• **Suivi de la motion Copenhague :**

- Maria Portugal : rapport du voyage de la délégation à Cochahambas.

- Denis Baupin : la prochaine conférence sur le Climat aura lieu à Cancun en décembre 2010. 3 grands sujets se dégagent :

1) obtenir que la position européenne passe à 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de Serre à l'horizon 2020.

2) Obtenir une aide au financement des pays en voie de développement (100 milliards d'euros par an).

3) Mise en place d'une taxe sur les transactions financières et les transports de marchandises.

- Par ailleurs avait été décidé à Copenhague un financement européen de 390 milliards sur 3 ans. La France devait s'engager à hauteur de 420 millions d'euros. Cette somme doit être réellement mise au pot commun.

Suivi de la motion sur la reconnaissance de la dette écologique

Yogah Mutiahnathan : Le Collège exécutif devait lancer le sujet auprès des députés européens. Idem au sujet de la dette climatique. Brigitte Brozzio indique que les travaux avancent en ce sens.

Suivi de la motion sur l'observatoire de la parité

Arlette Zylberg : la remise en marche de l'observatoire de la parité n'est pas encore effective. Jean-Marc Brûlé est mandaté par le Collège exécutif à ce sujet. Brigitte Desveaux y représentera la commission féminisme. Arlette Zylberg attend la réponse du Collège exécutif sur la question des collaborateurs du siège mis à disposition de l'observatoire.

• **RAPPORT DES PARLEMENTAIRES**

Parlement européen :

Hélène Flautre : 10 Newsletter Europe Ecologie ont déjà été publiées (europe-cologie.eu). L'accès à des dossiers de fond est également proposé.

Intervention de Nicole Kill-Nielsen sur les évènements de Gaza.

Sénat :

Jean Desessard :

- les 23 et 24 septembre auront lieu les journées des parlementaires Verts français à Arras.

- Marie Blandin a travaillé sur les conclusions de la Grippe A : fiasco reconnu par le Sénat.

- Alima Boumediene a déposé une proposition de loi verte sur la garde à vue et défendu un projet de loi sur les défenseurs des droits et les défenseurs des enfants.

- Jacques Muller a participé au projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (pour

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 4

une agriculture non productiviste). Ses amendements ont été rejetés). Jean Desessard et Dominique Voynet ont travaillé sur le projet du "Grand Paris" où un tunnel de 230 kms serait financé par l'implantation de gares. (Zéro écologique et zéro social indique le sénateur vert). Une autre option prévoit que le plateau de Saclay devienne la « Silicon valley » de l'île-de-France. La question principale est celle du déplacement de la fac d'Orsay dans un endroit où il n'y a pas de transports en commun ! Par ailleurs Le président Huchon a rencontré Nicolas Sarkozy... un autre projet serait à l'étude

Les Chantiers à venir :

Marie Blandin déposera une proposition de loi sur les droits d'auteurs des photographes. Jean Desessard travaillera sur le projet de loi sur la réforme des Retraites. Jacques Muller sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité et sur la libéralisation du marché de l'énergie. Marie Blandin travaille sur un rapport sur les pesticides et Dominique Voynet sur le nucléaire iranien.

Informations sur les Sénatoriales : les sénateurs PS ont fait pression sur Martine Aubry qui a voulu appliquer strictement la règle du non cumul des mandats. A la suite de quoi, elle a parlé « d'exceptions ». Le passage du sénat à gauche est jouable à 5 ou 6 sièges. 21 départements ont été fléchés. L'objectif serait d'obtenir un groupe de 15 sénateurs Verts-Europe Ecologie.

Débat

*

Samedi après-midi
RAPPORT POLITIQUE DU COLLEGE EXECUTIF
ET DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

Présidence de séance :

Présidence : Djamila Sonzogni et Silvain Pastor

Introduction : Cécile Duflot, Secrétaire nationale
Débat.

POINT D'INFORMATION
SUR LES JOURNEES D'ETE

Par Alexis Braud.

Débat. entre autres questions :

- En Plénières, des questions écrites pourront-elles être posées aux invités ?
- Moins d'ateliers mais plus de qualité ?
- Il serait utile d'inviter des personnes qui mènent des expérimentations écolos en milieu populaire.

MOTION 6 :

La crise grecque et ses conséquences

Introduction :

- Guillaume Duval rédacteur en chef du journal alternatives économiques
- Paul Jorion, sociologue, blogueur, docteur en sciences sociales

Décision Cnir-10-032

Vote sur la motion intégrant les amendements du Groupe de travail :

FACE A LA CRISE MONDIALE
- REFONDER LE MODELE EUROPEEN -

L'Europe est en crise. Crise politique, crise monétaire et financière, crise de légitimité et crise économique, combinant endettement public, croissance atone et montée du chômage dans des proportions jusque là inégalées. Sous la pression des marchés financiers, la crise grecque a plongé la zone Euro dans la tourmente et menace, par contagion, l'édifice européen.

Or, cette crise sera très difficile à résoudre dans la mesure où l'Europe ne dispose pas des instruments de politique économique nécessaires pour faire face à la gravité de la situation actuelle : ni gouvernement économique, ni solidarité budgétaire, ni politique fiscale commune, ni volonté de réguler les marchés ... Si l'annonce du plan de stabilisation européen de 750 milliards d'euros et l'intervention de la BCE sur les marchés obligataires marque un fléchissement des options suivies jusque là, cela ne saurait suffire. En effet, la traduction concrète sera de donner encore plus de pouvoir à la BCE pour imposer l'austérité partout au nom de la réduction des déficits publics.

Or, ces plans d'austérité déjà annoncés dans de nombreux pays européens (Grèce, Espagne, Grande-Bretagne, Portugal, Allemagne France etc.) vont aggraver la situation en contractant la demande intérieure et le commerce intra-européen. « Pas besoin d'être prophète pour annoncer que le ralentissement organisé, d'une extension et d'une intensité inouïes dans l'histoire européenne, va avoir des conséquences récessionnistes comme on n'en a jamais vues » (F. Lordon). Et J. Stiglitz d'ajouter : « Nous savons, depuis la grande dépression des années 30, que ce n'est pas ce qu'il faut faire ».

Face à cette situation, il est devenu urgent que les Verts, à l'échelle de l'Europe, s'emparent de ces questions et proposent des solutions susceptibles

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 5

de redonner du sens au modèle économique et social européen. Le moment est venu de contester l'efficacité « d'un pacte de stabilité et de croissance », qui génère des politiques, qui favorisent la stabilité même en temps de ralentissement économique, et de le remplacer d'urgence par d'un plan alternatif social et d'écodéveloppement en élargissant sa mission des simples finances publiques au champ des politiques sociales et de l'emploi. La relance par les finances publiques semble également nécessaire, afin de soutenir une restructuration économique dans les secteurs qui concernent les grands enjeux écologistes de notre temps. Les besoins de l'économie européenne sont à la mesure des défis du XXI^e siècle : faire une reconversion écologique de l'économie, restaurer la biodiversité, lutter contre le changement climatique, éradiquer les inégalités sociales, développer la société de la connaissance, etc.

Le Cnir décide, en lien avec les commissions concernées, les élus européens et régionaux, d'engager une vaste réflexion à l'échelle de l'Europe et des régions, sur les perspectives d'évolution du modèle européen au regard de la crise économique et sociale ; monétaire et financière actuelle.

Cette réflexion devra aborder :

- **les mesures à développer pour refonder le modèle européen afin d'arriver à un plan alternatif social et d'écodéveloppement;**
- **le cadre macro-économique nécessaire pour la transformation écologique de l'économie, qui propose une alternative viable, vivable et équitable;**

et plus particulièrement dans le domaine monétaire et financier :

- **la fermeture des marchés de gré à gré sur CDS, l'interdiction des ventes à découvert, un réel contrôle de tous les marchés, la suppression effective des paradis fiscaux en commençant par ceux de la zone Euro, la mise sous contrôle des établissements de crédit qui spéculent, y compris contre l'Euro et les membres de la zone Euro ;**
- **la gouvernance monétaire européenne et le contrôle de la BCE et de la BEI par une application sérieuse des clauses donnant des pouvoirs aux instances politiques ;**
- **la mise en place de mécanismes favorisant la solidarité entre territoires par une intégration budgétaire européenne de grande ampleur.**
- **La mise en place d'aide à l'économie**

réelle par les canaux des instances politiques régionales et la mobilisation des fonds européens en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Le Cnir appelle à une réunion du PVE pour traiter de ces questions et proposer à l'échelle de l'Europe, des initiatives associant les mouvements sociaux, les ONG, les syndicats, etc.

Un atelier des journées d'été sera consacré à l'ensemble de ces questions dans la vue d'un texte commun européen à voter au Conseil du PVE en octobre.

Unanimité pour.

Suite au débat nourri, un débat approfondi aux journées d'été sera mené afin de produire un texte plus avancé et à la hauteur des enjeux des enjeux économiques et sociaux de la crise actuelle.

POUR UNE RETRAITE JUSTE ET DURABLE :
*Présidence de séance : Djamilia Sonzogni et
Mickaël Marie*

Décision Cnir-10-033

Examen des amendements proposés par le groupe de travail :

Dans « Nos priorités », au 3^e tiret, insérer à la fin du paragraphe la phrase suivante « Les Verts réaffirment notamment la nécessité d'augmenter de façon significative le taux marginal d'imposition sur le revenu, et de revenir aux taux d'imposition de 2000. »

Au 4^e tiret, à la fin du paragraphe, insérer la phrase suivante « La réduction du chômage, en particulier le chômage des jeunes, la réduction des emplois précaires sont des priorités ».

Paragraphe 1.5

sur la pénibilité remplacer le second point par « les travaux qui ont exposé les personnes à des produits toxiques et dangereux au cours de leur carrière, par exemple cancérogènes, mutagènes, néphrotoxiques, ou toxiques pour la reproduction (exemple de l'amiante) »

Paragraphe 1.8

après le paragraphe sur les artisans et commerçants, ajouter
« Les retraites des publics en situation de handicap bénéficiant de la l'AAH (allocation adulte handicapé) doivent également être améliorées. »

Paragraphe 2.2

Dans le paragraphe « Nos propositions », à la fin du paragraphe b, inverser le point et la parenthèse.

insérer la phrase suivante « Il faudra s'interroger sur l'intérêt de la surcote dans cette période de chômage ».

Suppression du paragraphe 2.2.C - « La contribution spécifique sur les retraites-chapeau versées par les entreprises doit également être augmentée et passer de 30 à 50 % . Remplacer par : « Les Verts demandent la suppression des retraites chapeau. »

Unanimité pour intégrer ces 6 amendements

Examen des amendements adressés aux membres du Cnir et figurants dans les documents de séance :

Décision Cnir-10-034

1 - Après le 2.5 :

Ajouter le paragraphe suivant **2.6 Les propositions globales de financement du déficit du régime :**

« Au-delà des seuls régimes de retraite, les verts rappellent la nécessité de prévoir un plan d'action pour la dépendance et la mise en place d'un service public pour le troisième et quatrième âge.

Pour ce qui est des besoins de financement du régimes lui-même, les Verts proposent un plan de financement sur la base du scénario le plus réaliste du COR (scenarior C), mais estiment indispensable d'arrêter dans la loi des principes de révision du régime des retraites au cas, très probable, où les hypothèses de croissance des scénarios du COR ne soient pas atteintes, et donc que le besoin de financement soit plus important que prévu.

Les prévisions du COR dans le scénario le moins optimiste font état d'un besoin de financement des régimes de retraite pour 2020 de 49 milliards d'euros. Les verts estiment le coût des mesures d'équité qu'ils réclament (oubliés de la retraite, équité homme-femme, formes de vie en couple, minimum vieillesse, pénibilité) à 4 milliards d'euros. Au total le besoin de financement pour 2020 est ainsi estimé à 53 milliards d'euros.

Dans le projet des verts, le financement des régimes de retraite est équilibré de la manière suivante (les montants sont calculés pour 2020 sur la base des hypothèses de croissance du COR, à partir des chiffres 2008) :

• **Taxation du capital : 25 milliards de recettes**

o Ecrêtement des niches fiscales des entreprises : 2,3 milliards d'euros

o Contribution sur les dividendes à hauteur de 12% : 11,7 milliards d'euros

o Stock options : cotisation retraite de 15%, 0,3 milliards

o Doublement du taux de la CSG sur les revenus du patrimoine hors dividendes à 16,4% : 8,2 milliards d'euros

o Abrogation des baisses des droits de succession décidées sous la mandature Sarkozy : 2,3 milliards d'économies

• **Suppression de niches sociales et fiscales : 8 milliards d'euros**

o Division par deux des exonérations sur les bas salaires et mise sous conditions de leur attribution : 5 milliards

o Abrogation des exonérations sur les heures supplémentaires : 1,4 milliards

o Augmentation des prélèvements sociaux sur l'intéressement : réduction de 50% du manque à gagner de cotisations retraites: 0,9 milliards

o Augmentation des prélèvements sociaux sur l'épargne retraite entreprise :réduction de 50% du manque à gagner en cotisation retraites: 0,7 milliards

• **Augmentation des cotisations retraite : 9,4 milliards d'euros**

o Augmentation de 1 point de cotisation sociale en 10 ans, gain estimé 9,4 milliards d'euros en 2020

• **Développement de la retraite progressive : 4,1 milliards**

o Incitation à la poursuite d'activités à temps partiel couplée avec le tutorat d'un jeune embauché : Impact attendue d'augmentation de 6 mois de la durée d'activité effective sur les 10 ans à venir, soit 4,1 milliards

Unanimité pour . amendement adopté

Décision Cnir-10-035

2 - Ajouter à la fin du 2.5 :

2.6 Les propositions globales de financement du déficit du régime : Les mesures proposées représentant 46,5 milliards sur les 53 nécessaires, le financement peut être complété par : " Mise à contribution des retraites actuels : 5,6 milliards d'euros, dont suppression de l'abattement de 10% pour les frais professionnels : 3,2 milliards d'euros, et passage de la CSG a taux réduit de 6,6 à 7,5 au taux des salariés : 2,4 milliards d'euros.

Contre : beaucoup - pour : 3 - Amendement rejeté

Décision Cnir-10-036

3 - Suppression du 1er paragraphe du 2.5

"Pour les Verts, le financement des retraites ne doit pas reposer sur le seul facteur travail, mais l'ensemble des revenus doit y contribuer, et venir abonder le fonds de réserve pour les retraites, et les dispositifs de solidarité du régime. Il s'agit aujourd'hui d'appuyer la réforme des retraites sur une nouvelle répartition des richesses." ainsi que la phrase suivante : "Les verts proposent d'affecter de nouvelles recettes fiscales à ce fonds de réserve".

Contre : beaucoup - pour : 3 - Amendement rejeté

Décision Cnir-10-037

4 - Suppression du paragraphe 1.9.

Une épargne individuelle encadrée et régulée.

Amendement retiré par son auteur

Décision Cnir-10-038

5 - Dans Les priorités des Verts, au 1er paragraphe :

supprimer « sanctionné par une consultation des résidents en France»

5 bis – Au point 1 "C'est sur des fondations ...", 5e paragraphe : Suppression de "et d'un référendum".

5 ter – Dans l'annexe, tout à la fin :

Supprimer "Le projet final pourrait être validé par une consultation populaire. "

Vote sur les 3 amendements :

Contre : 36 - Pour : 6 - Amendements rejetés

Décision Cnir-10-039

6 - Point 1 "C'est sur des fondations ...", 4ème paragraphe :

Supprimer à partir de la 2ème phrase "Nous agirons également résolument pour que soit mis en place un vrai régime de prise en charge de la dépendance" jusqu'à la fin du paragraphe «que possible »

6 bis : Points 1.3 et 1.4

Supprimer les paragraphes 1.3 - Dépendance, et 1.4. Pour une écologie du troisième et du quatrième âge

Vote sur les deux amendements : contre : beaucoup - pour : 0 - Amendements rejetés.

Décision Cnir-10-040

7 - Priorité des Verts -Paragrahe 7 "- Le niveau moyen des pensions ... "

Après « Il faut réformer les retraites pour plus d'équité, en augmentant et facilitant l'accès au minimum vieillesse, ", ajouter " en améliorant les compensations en faveur des femmes, en mettant à contribution les retraites les plus élevées et en instaurant une retraite maximum équivalent à 1,5 x le salaire médian."

Contre : beaucoup 2 – Pour : 2 - Amendement rejeté.

Le Cnir adopte à l'unanimité le report de la fin de séance à 19H15

Décision Cnir-10-041

8 - Point 2.4

Après la phrase "• Les exonérations de charges sur les bas salaires qui concernent aujourd'hui les salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC et qui constituent une trappe à bas salaires doivent être revues." Ajouter : *"Elles doivent notamment être réservées aux seuls CDI dont le temps de travail correspond à au moins 90% de la durée légale du travail. Les heures supplémentaires et complémentaires seront intégrées pour le calcul de la base d'exonération. Les exonérations de cotisations seront conditionnées à la signature d'un accord de réduction de temps de travail (32 heures), aux respects des quotas liés à l'insertion des personnes handicapés, et à une politique mesurable de suppression des écarts de salaires entre les hommes et les femmes."*

Pour : beaucoup - contre : 2 - Amendement adopté.

Décision Cnir-10-042

9 - Point 2.4

Ajouter au point 2.4. Revoir les niches sociales : " Prenant aux mots le discours présidentiel sur la contribution des « hauts revenus » au financement des retraites, les verts proposent le dé plafonnement des cotisations du régime général. Le seul dé plafonnement des cotisations patronales rapporterait 6,6 milliards d'Euros par an."

Pour : 19 - contre : 25 - Amendement rejeté.

Décision Cnir-10-043

10 - Point 2.2

Ajouter au 2.2.a. : "Les titulaires du RSA qui ont entre 60 et 65 ans pourront à leur demande liquider leur droit à la retraite et bénéficier du minimum vieillesse."

Unanimité pour - Amendement adopté.

Décision Cnir-10-044

11 - Page 3 - Priorité des Verts, paragraphe 4,

Après "réduction du temps de travail", Ajouter "dans un contexte global de décroissance sélective, **solidaire et équitable**".

Pour : beaucoup - Amendement adopté.

Décision Cnir-10-045

12 - Page 3 - Priorité des Verts, paragraphe 7,

Modifier ainsi :

"o Prélèvement social sur l'intéressement, les stocks options (avec la perspective à terme de leur suppression), l'épargne salariale,
o Augmentation de la CSG sur les revenus de placement (avec la perspective à terme de leur suppression) et du patrimoine, (avec la perspective à terme d'un plafonnement et refonte des modes d'acquisition)

o Contribution spécifique retraites sur les bénéfices des grandes entreprises par l'écrêtement des niches fiscales. (avec la perspective à terme d'une limitation de la taille des entreprises)

o Refonte de la répartition

Contre : beaucoup - Amendement rejeté.

Document interne aux Verts

Décision Cnir-10-046

13 - Page 5 - Introduction , Après le 2ème paragraphe

Ajouter : "En effet à terme compte tenu de l'aggravation des crises environnementales, des contraintes des limites de la planète les modalités de financements des retraites devront s'inscrire dans un contexte de ressources, disponibilités pas simplement matérielles mais financières globales constantes, limitées. C'est dans ce contexte que devront se faire collectivement les arbitrages de répartitions entre toutes les générations, dont les retraités, des ressources. En effet la masse monétaire devra impérativement être ajustée en fonction des bio-géo-chimio-physico capacités limitées de la planète, ce qui implique, (additif possible : à terme rem : si vous y tenez...), de ne pas s'engager dans la taxation mais au contraire la suppression de tout dispositif, procédures de création de fausse monnaie. Nul ne peut croire que l'on va encore pouvoir créer de la monnaie sans limite dans un monde clos."

Contre : beaucoup - Amendement rejeté.

Décision Cnir-10-047

14 - 1.1 - Mode de développement, 2ème paragraphe

Modifier ainsi le 2ème paragraphe : "Et sachant que de toute façon une transformation profonde de notre modèle économique compatible il faut aussi envisager sérieusement la possibilité d'une stagnation longue à la japonaise, le monde ayant adopté une grande partie des travers du Japon des années 80 : bulle immobilière et boursière généralisée et surendettement de l'économie. Implique de bâtir une réforme durable des retraites, c'est d'abord refonder notre développement sur des bases réalistes, dans un contexte de rareté des ressources, d'épuisement de la planète et d'essoufflement, la disparition définitive de la croissance matérielle et financière. On ne construira pas de modèle solide sur l'illusion de la possibilité d'une croissance à venir viable, car c'est écologiquement incompatible, et du retour automatique au plein emploi."

Contre : beaucoup - Amendement rejeté.

Décision Cnir-10-048

15 - 2.1 - Une réforme durable, 2ème paragraphe

Amender ainsi "Les réformes précédentes se sont systématiquement basées sur l'hypothèse de maintenir, retrouver une croissance irréaliste, car écologiquement condamnée à terme. Ce faisant chaque nouveau rendez-vous a été l'occasion de constater que la situation avait "empiré", de sorte que des mesures "drastiques" "s'imposaient". Nous demandons que cette fois-ci toutes les hypothèses soient envisagées de façon à préparer effectivement les rendez-vous ultérieurs. Le principe de précaution, la lucidité écologique, valent également pour les retraites."

Contre : beaucoup - pour : 12 - Amendement rejeté.

Décision Cnir-10-049

Vote sur la motion amendée : Unanimité moins un blanc.

La motion amendée est téléchargeable ici :
http://lesverts.fr/article.php3?id_article=5281

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 8

+

Dimanche matin

Présidence : Marie-Elisabeth Allaire et Michel Bock

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision Cnir-10-050

Ajout d'un point sur les cumuls de mandat après le point budget et avant le point rassemblement.

Unanimité pour

RAPPORT DU CONSEIL STATUTAIRE

****D-10-05-01****

Concernant le recours R-07-05-010 de Nicole Combredet en date du 12 décembre 2006 demandant l'annulation de l'Assemblée Générale de circonscription du 41-01 au motif du refus de droit de vote d'adhérents blaisois (Yassine Medini et Moulay-Larbi Querouani).

Considérant que le recours a été transmis en ce temps au Collège exécutif, qui ne l'a transmis au conseil statutaire que le 27 avril 2007 pour réponse à la

Commission Permanente Électorale avant le 7 mai 2007.

Considérant que les délais n'ont pas permis de traiter le recours dans les temps donnés, ni d'obtenir une procédure contradictoire de toutes les parties.

Considérant toujours à ce jour l'absence de réponse du Conseil d'Administration Régional Centre.

Le Conseil statutaire, réuni le 3 mai 2010, le quorum étant atteint :

- classe le recours sans suite - sanctionne le CAR Centre d'un avertissement pour mauvaise exécution de charge interne.

****A-10-05-01****

Sur autosaisine du Conseil statutaire le 3 mai 2010, le quorum étant atteint.

La question du cumul de mandats chez les Verts n'est toujours pas résolue, ce qui n'est pas anodin et qui pose problème dans la cohérence de notre communication externe, au delà des recours et des cas personnels qui peuvent être soumis au niveau du conseil statutaire. Le Conseil statutaire rappelle la décision 09-100 du Cnir.

"Décision 09-100 du CNIR :

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 26 et 27 septembre 2009, décide la

Document interne aux Verts

création d'une commission de 21 personnes qui sera chargée de réaliser l'actualisation de la grille de cumul des mandats et d'en proposer les modalités de mise en œuvre. Cette commission sera composée de personnes élues à la proportionnelle des sensibilités. Le Cnir mandate le Collège exécutif pour affiner la composition de ce groupe de travail et d'en préciser le calendrier. Les travaux devront être rendus au plus tard en février 2010.

Adopté à l'unanimité".

Alors que le problème du cumul aurait dû être tranché au Cnir de mars 2010, il a été fait mention qu'il faudrait activer cette commission au CE du 13 avril. Si cette question ne pouvait être mise à l'ordre du jour du Cnir de juin 2010, le Conseil statutaire serait contraint de faire le constat de mauvaise exécution de charge interne.

****A-10-05-02****

A la demande d'avis A-08-10-030 de Joseph Grillet, adhérent des Verts Savoie, le Conseil statutaire, réuni le 3 mai 2010, le quorum étant atteint apporte les réponses suivantes :

- A la question "quelle est la compétence du Conseil Statutaire par comparaison avec la Cour d'appel et la Cour de cassation ? Autrement dit, le CS peut-il juger du fond ou seulement de la régularité d'une décision ?"

Le Conseil statutaire rappelle les articles 11.2 et 11.5 des statuts :

"11.2 Le Conseil statutaire veille au respect des Statuts et des Agréments intérieurs nationaux et régionaux, ainsi que des décisions des instances compétentes des VERTS. Il peut annuler toute décision irrégulière."

"11.5. Le Conseil statutaire statue en dernier ressort sauf si le CNIR, dûment informé de la décision du Conseil statutaire, lui demande, au cours de la séance qui suit, de délibérer à nouveau. Cette demande du CNIR ne peut pas se renouveler pour une même saisine. "

- A la question portant "sur la distinction entre vote par bulletins et vote à main levée".

Le Conseil Statutaire confirme que lorsqu'un vote s'effectue à main levée en substitut d'un vote à bulletin secret, le président ou la présidente de l'assemblée doit offrir les mêmes possibilités de vote qu'à bulletin secret à savoir enregistrer les votes pour, contre, blanc, et les personnes ne souhaitant pas participer au vote.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 9

**** D-10-05-02 ****

Sur recours R-10-03-010 de Françoise Alamartine et Claude-Marie Benson contre Emmanuel Reynaud, secrétaire régional des Verts Languedoc-Roussillon, demandant sa révocation au motif de mauvaise exécution délibérée de ses charges internes.

Considérant la réponse R-10-03-011 d'Emmanuel Reynaud,

Considérant que 30% des membres du CAR, ont demandé, en date du 24 décembre 2009, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire dans le délai de six semaines, conformément aux statuts régionaux,

Considérant l'article XIII-1 de l'Agrément intérieur « c'est la partie qui a convoqué l'Assemblée générale extraordinaire qui fixe l'ordre du jour » et que par conséquent le Secrétaire régional n'a pas à juger du bien fondé de l'objet de la demande d'AG.

Considérant que l'Assemblée générale n'a toujours pas eu lieu,

Considérant l'obligation figurant dans l'Agrément intérieur des Verts Languedoc-Roussillon de réunir le CAR avec une périodicité de deux mois, obligation non respectée par le bureau régional,

Le Conseil statutaire, réuni le 31 mai 2010, le quorum étant atteint,

- sanctionne le Secrétaire régional des Verts Languedoc Roussillon d'un avertissement pour mauvaise exécution de charge interne,
- demande au Secrétaire régional de convoquer une AG pour qu'elle se tienne dans un délai de 6 semaines à compter de l'envoi de la décision, conformément aux statuts régionaux, faute de quoi il sera révoqué automatiquement de sa charge de Secrétaire régional pour persistance dans la mauvaise exécution délibérée de charge interne
- sanctionne le CAR Languedoc-Roussillon d'un avertissement pour mauvaise exécution de charge interne.

DECLARATION DU BUREAU DU CNIR

Dans la période passée, le bureau du CNIR s'est inquiété de ce que les prérogatives du CNIR soient suffisamment prises en compte. A l'unanimité, nous en avons fait part, dans le cadre des responsabilités qui sont les nôtres, en tant que bureau du CNIR.

Le CNIR est l'organe régulateur qui prend les déci-

sions du parti entre chaque congrès. Ce rôle lui est dévolu dans le cadre fondamentalement démocratique de notre parti. Le bureau est alors le garant de ce bon fonctionnement démocratique.

VALIDATION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

Commission immigration : la commission propose Mylène Stambouli et Simon Imbert-Vier comme binôme responsable de la commission.

Micro-suspension de séance compte tenu du changement statutaire que la validation du binôme induirait.

Décision Cnir-10-051

Le Cnir décide de ne valider cette coresponsabilité de commission que quand l'agrément intérieur sera modifié en conséquence. En l'attente Bernard Delmotte, l'ancien responsable de la commission reste en poste. Une proposition de modification de l'agrément intérieur sera faite en ce sens lors du prochain Cnir.
Pour : beaucoup

Décision Cnir-10-052

Le Cnir valide Bernard Crozel en remplacement de Marie-jeanne Bazin comme responsable de la commission déchets non nucléaires.
Unanimité pour

Présidence : Michel Bock et Brigitte Brozzio

DISCUSSION BUDGETAIRE

Motion 1

Amendements :

Décision Cnir-10-053

1 - Suppression des 2 points suivants dans le corps de la motion :

- les comptes certifiés 2009, 2008 et 2007, avec les rapports des commissaires aux comptes,
 - un récapitulatif des relations et transactions financières entre les Verts et le rassemblement Europe Ecologie,
- Pour : beaucoup – amendement accepté.**

Décision Cnir-10-054

2 - Ajouter les points suivants après la phrase : "Le Cnir demande au Collège Exécutif de présenter les documents et informations suivants :"

- De présenter au Cnir de septembre les comptes 2009 qui auront été certifiés.
- Un bilan général des relations et transactions

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 10

financières entre Les Verts et Europe Ecologie
Pour : beaucoup : amendement accepté.

3 - Suppression des attendus par le porteur de la motion

Vote sur la motion amendée :

Décision Cnir-10-055

**POUR INSTAURER LA TRANSPARENCE FINANCIERE
DANS LE FONCTIONNEMENT DES VERTS
ET DANS LES RELATIONS DU PARTI
AVEC LE RASSEMBLEMENT EUROPE ECOLOGIE**

Le Cnir demande au Collège Exécutif de présenter les documents et informations

suyvants :

- Une présentation au Cnir de septembre 2010 des comptes 2009 qui auront été certifiés.
- Un bilan général des relations et transactions financières entre Les Verts et Europe Ecologie

Le Cnir demande aux Commissaires financiers de donner leur avis circonstancié et indépendant sur le contenu de ces documents.

Pour : Beaucoup - Contre : 13 - blancs : 5.
Adopté.

**PRESENTATION DU BUDGET 2010
PAR LE TRESORIER NATIONAL**

	BUDGET	2010
TOTAL DEPENSES	2 691 200	
TOTAL RECETTES	2 691 200	
	RESULTAT 2010	0

DEPENSES

CHAPITRE I : ORIENTATIONS POLITIQUES

Secrétariat national - Fonctionnement général (élections, régions, formations, campagnes...)	70000
Fondation	50000
Reversements Europe Ecologie / Parl. Europ.	120000
sous total orientations politiques	240 000

CHAPITRE II : LOGISTIQUE POLITIQUE

Indemnités membres du CE	160000
Frais liés au CE	45000
CNIR dont bureau du Cnir	40000
Conseil Politique	10000
Congrès	83000 <i>Provision sur 2 ans</i>
Journées d'été	70000
Conseil Statutaire	8 000
Commissions - Groupes de travail	20000
Jeunes Verts	3 000
Verts Européens	30 000 <i>Augmentation nb élus</i>

TOTAL LOGISTIQUE POLITIQUE 469000

CHAPITRE III : FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Loyer + charges / remboursement Prêt SCI	130 000
copieurs	41 000
Poste et télécom	40 000
Assurances	22 000
Honoraires	31 000
Electricité	12 000

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 11

fourniture de bureau et petit équipement	5 000
Réparations	3 000
Divers	1 200
TOTAL FONCTIONNEMENT	285 200

CHAPITRE IV : FINANÇ PUBLIC REGIONS

FINANCEMENT PUBLIC AUX REGIONS 460 000 *Pas effort dette + 100 000*

CHAPITRE V : FRAIS FINANCIERS ET EXCEPT

Intérêts de découvert bancaire	20000	
Charges exceptionnelles	130000	<i>Charge lic. lissée sur 3 ans</i>
TOTAL FRAIS FINANCIERS ET EXCEPT	150000	

CHAPITRE VI : DETTE

REMB EMPRUNT (Intérêts compris) 447 000

TOTAL DETTE 447 000

Salaires + Charges Sociales 640 000

TOTAL DES DEPENSES 2 691 200

RECETTES

Financement Public	1758000	
Adhésions	280000	
Cotisations élus parlementaires français	129600	
Cotisations élus parlementaires européens	201600	
Productions campagnes électorales	230000	<i>lissé sur 2 et 4 ans</i>
Journées d'été	70000	<i>Billets Verts (Dons déductibles)</i>
Abonnements, adhésions commissions, dons	20000	
Produits Financiers	2000	

TOTAL RECETTES 2 691 200

Après débat et réponses aux questions du trésorier national.

Décision Cnir-10-056

Le Cnir valide le budget 2010 présenté par le Trésorier national.
Pour : Beaucoup - Abstention : 15

Un point budgétaire sera mis à l'ordre du jour du Cnir de septembre.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 12

CUMUL DES MANDATS

Avis du conseil Statutaire sur le compte-rendu et les propositions de la Commission sur le cumul :

Avis A-10-06-01

Sur auto saisine du Conseil statutaire le 20 juin 2010, le quorum étant atteint, concernant le compte-rendu et les propositions de la Commission sur le cumul présentés au CNIR des 19 & 20 juin 2010

Concernant le constat effectué par la commission « que la mise en œuvre de la grille actuelle de limitation du cumul et l'application des sanctions afférentes demeurent très inégalitaires, puisque strictement dépendantes non de l'infraction elle-même, mais du fait que l'infraction que soit effectivement frappée d'un recours », le Conseil statutaire rappelle que certaines décisions relatives aux situations de cumul ont fait l'objet d'une décision politique contraire du CNIR et qu'il a informé régulièrement en amont des élections le principe de respect des règles statutaires pour l'investiture des candidat-es (Cf. décision D-06-12-03 du 16 décembre 2006 en amont des législatives de 2007). Le Conseil statutaire propose que le paragraphe soit limité à « constate que la mise en œuvre de la grille actuelle de limitation du cumul et l'application des sanctions afférentes demeurent très inégalitaires ».

Le Conseil statutaire demande que le dernier paragraphe (« dans l'attente, le CNIR émet le vœu que le Conseil statutaire puisse tenir compte, dans l'examen des situations soumises à son analyse, des réflexions en cours au sein du mouvement ») soit explicité. Le Conseil statutaire propose la rédaction suivante : "Le CNIR demande au Conseil statutaire de surseoir à tous les recours relatifs au cumul jusqu'à ce que la commission ait rendu compte de ses travaux devant le Cnir le au Cnir de septembre 2010.

Travail d'amendement sur la motion :

Décision Cnir-10-057

1- ajouter un alinéa à la fin de la motion :

"Le Cnir émet le vœu que le Collège exécutif dépose des recours contre toutes les situations de cumuls afin de mettre tout le monde à égalité. Le CS pourra ainsi continuer son travail normalement."

Pour : 19 - Contre : 26 – Amendement rejeté

Décision Cnir-10-058

2- ajouter un alinéa à la fin de la motion :

Le Cnir décide que chaque sensibilité désigne un homme à l'observatoire de la parité

Pour : 11 - Contre : 13 - Amendement rejeté.

Décision Cnir-10-059

3- Ajouter un alinéa à la fin de la motion :

- Le Cnir décide que chaque sensibilité désigne un homme et une femme à l'observatoire de la parité.

Pour : 19 contre : 17 – Amendement accepté.

Vote sur la motion :

OBSERVATOIRE DE LA PARITE

Attendu que :

le Cnir, réuni les 27 et 28 mars 2010 à Paris, a décidé de réactiver l'Observatoire de la parité créé lors du Cnir des 16 et 17 décembre 2000, à titre transitoire, il devrait être composé paritairement de membres issus du Cnir, et qu'à ce jour, il ne l'est toujours pas (5 femmes, 1 homme), que le texte de la motion n'a pas précisé la date à partir de laquelle il doit siéger dans sa composition finale (il doit être constitué de correspondantes et correspondants issu-e-s des régions : une personne titulaire et une personne suppléante en parité de sexe).

Le Cnir décide :

L'Observatoire de la parité est constitué de représentantes et représentants issu-e-s des régions, soit une personne titulaire et une personne suppléante par région, en parité de sexe, deux membres délégué-e-s par la commission Féminisme, en parité de sexe, sera présentée au Cnir des 19 et 20 septembre 2010.
- Le Cnir décide que chaque sensibilité désigne un homme et une femme à l'observatoire de la parité.

Pour : beaucoup - Contre : 4 - Blanc : 0

**POURSUITE DU RASSEMBLEMENT
DES ECOLOGISTES**

Présidence : Marie-Elisabeth Allaire et Jean-Vincent Placé

Présentation des 2 textes par Anne Souyris : un texte proposé par le Cap d'Europe Ecologie et un texte proposé par la commission des 21.

Texte du Cap d'Europe Ecologie :

Décision Cnir-10-060

Le Cnir valide comme cadre de travail relatif au calendrier et à la méthodologie de travail jusqu'à la tenue des assises de novembre le texte du Cap d'Europe Ecologie.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 13

Texte du Cap
POUR UNE "CONSTITUANTE"
DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE
METHODOLOGIE ET CALENDRIER

Les rendez-vous des élections européennes et régionales ont montré la pertinence du rassemblement des écologistes et font écho dans la société, à un moment où l'humanité est plongée dans une crise économique, environnementale et sociale. Une écologie politique autonome, rassemblée et renforcée constitue l'alternative crédible face aux politiques de destruction et de régression.

Comme l'a indiqué le lancement du processus de réflexion sur l'avenir du Rassemblement des écologistes, il est dorénavant temps de passer à une deuxième étape afin de répondre aux aspirations des sympathisants et des militants qui se sont reconnus dans la démarche du Rassemblement des écologistes.

La première étape du débat sur l'avenir commun du rassemblement a permis un travail important, avec de nombreuses réunions régionales de réflexion auxquelles ont participé 3500 personnes et la Convention du 5 juin. Il est maintenant nécessaire de préparer les Assises de l'automne pour qu'elles soient un moment de décision.

Dans le respect des idées fondatrices de l'écologie politique et de sa volonté de faire de la politique autrement, l'organisation du rassemblement devra respecter la parité femmes/hommes, le renouvellement des représentants, le non-cumul des mandats occupés en même temps et dans le temps, et la démocratie interne articulée par le principe « une personne, une voix » et le respect de la diversité et des minorités par la recherche de consensus. Avec ces principes, l'avenir de l'écologie politique doit être déterminé par celles et ceux qui en sont les militants du quotidien.

Le comité de pilotage est également chargé de préparer l'organisation de la « conférence de consensus ».

Les assises de novembre sont une étape cruciale du processus du Rassemblement des écologistes qui par essence doit maintenir une perpétuelle dynamique et un enrichissement du projet.

C'est pourquoi les adhérents du Rassemblement Europe Ecologie (Verts et divers) feront des Assises de l'automne 2010 une Constituante de l'écologie Politique, avec un triple objectif :

- La définition du projet du Rassemblement des écologistes. Soit la validation de grands points programmatiques fondateurs définissant l'ensemble des valeurs portées par l'écologie Politique.

La validation de la structuration organisationnelle du Rassemblement des écologistes, définissant sa gouvernance, ses modes d'adhésions et de décisions.

La validation d'une Charte des valeurs et de l'éthique de la responsabilité, commune à l'ensemble du rassemblement

La période qui s'ouvre, doit être articulée de manière sereine et transparente. Le processus devra être piloté jusqu'à son terme par les instances du Rassemblement que sont le Bureau Exécutif et le Comité d'Animation et de Pilotage, tels que réunis le 18 juin 2010. Dans cette phase de transition, le CAP s'est donné pour objet:

1- de coordonner et de favoriser la création de groupes locaux.

2- de coordonner les ateliers du rassemblement des écologistes avant, pendant et après les Journées d'été du Rassemblement des écologistes à Nantes.

3- de gérer le processus d'élaboration et d'organisation des assises de l'automne prochain, et ce jusqu'à la décision finale du processus.

Le CAP, veillera à assurer un fonctionnement transparent et démocratique. Le principe de séparation des pouvoirs entre BE (exécutif) et CAP (législatif) sera mis en oeuvre. Une instance de recours transitoire (résolution des conflits jusqu'au terme des assises d'automne) sera mise en place, constituée selon le principe de la double parité, composée de membres du CAP non membres du BE.

Europe Ecologie s'est dotée de 5 groupes de travail :

Groupe 1 : des campagnes et actions

Groupe 2 : suivi des finances d'Europe Ecologie

Groupe 3 : suivi des campagnes électorales

Groupe 4 : suivi de la structuration d'Europe Ecologie

Groupe 5 : élaboration du projet (programme) d'Europe Ecologie

Il est rappelé que tout membre du CAP peut travailler dans chacun de ces groupes.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 14

Phase 1 de l'action du groupe 4 : La convention du 5 juin 2010

Le groupe 4 a participé à l'organisation des conventions régionales du 8 mai et de la convention nationale du 5 juin. Il a produit, en liaison avec les régions, la synthèse des débats régionaux et a introduit le débat sur la forme future d'Europe Ecologie .

Lors de sa réunion du 7 juin, le groupe 4 a décidé l'édition de l'ensemble des documents de cette journée dans un délai de 15 jours.

Pour une phase 2 de l'action du groupe 4 : Les assises de Novembre 2010

Le groupe 4 devra continuer ses réflexions et ses propositions au CAP et au BE et :

- participer à l'organisation matérielle des assises (lieu, durée, date...);
- proposer au CAP les modalités de validation des orientations (projet/programme et structures/statuts) lors des assises;
- traduire des différentes options de structuration en propositions statutaires rédigées mises au débat ;
- rédiger des propositions de statuts en fonction des différentes options ;
- préparer et animer le débat, c'est-à-dire dégager les enjeux, organiser les débats dans les régions, les départements, assurer la synthèse des différentes options, animer les ateliers spécifiques à la structuration lors des journées d'été du Rassemblement des écologistes
- élaborer si possible un texte de synthèse et de cadrage pour la mi-septembre

Il est constitué un espace de concertation et de coordination composé du groupe 4 et de la commission des 21 du CNIR qui se réunira autant que de besoin pour réaliser ces objectifs.

Méthodologie et calendrier :

Le temps est compté pour réussir les assises de novembre, d'autant que le processus se doit d'être transparent, démocratique et participatif.

1. Dans un premier temps, il importe de diffuser le plus largement les textes déjà produits sous forme d'un « cahier des débats ».

Ce « cahier des débats » sera constitué *a minima*

Document interne aux Verts

de :

- la présente note de méthodologie et de calendrier adoptée par le CAP national d'Europe Écologie et de celle adoptée par le Cnir des Verts.
- le texte de synthèse présenté le 8 Mai par Patrick Farbiaz
- la synthèse des contributions préparée par Pascal Durand
- les différents textes présentés ce jour-là par les intervenants, Didier Claude Rod, Jean Paul Besset, Marie Bové
- Une note présentant les enjeux de la structuration et les thèmes transversaux

Le cahier des débats sera mis en ligne et adressé sous forme informatique à l'ensemble des signataires au plus tard le 30 juin.

2. l'urgence est de définir le contour de la prochaine organisation et de tracer les grandes lignes de la structuration

- Il est proposé que les textes portant sur la structuration soient parvenus au secrétariat général d'Europe Ecologie, au siège, avant le 15 août 2010.

Ces textes doivent respecter les principes fondamentaux suivants : démocratie interne, parité Homme/Femme, 1 personne/1voix.

- Dans la mesure du possible, ces textes doivent préciser :

- le mode d'organisation du mouvement.
- le mode d'adhésion à la nouvelle organisation.
- le rôle, la composition des instances locales, régionales et nationales et leur interdépendance.
- les modes de désignation des instances nationales du Rassemblement, en particulier l'instance délibérative et les modalités de convocation des assemblées générales et de vote dans toutes les instances.
- les modalités de choix des orientations politiques du mouvement, de la stratégie électorale et des modalités de désignation des candidats
- les droits des adhérents et leur possibilité d'organisation interne.

Le groupe 4 sera chargé d'élaborer, la 4^{ème} semaine de juin, une matrice simplifiée définissant les chapitres structurant ces textes qui sera diffusée sur le site d'Europe Écologie.

- A partir de ces textes, le groupe 4, avant

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010

Compte-rendu des décisions

Page 15

les journées d'été, effectuera une synthèse pour rechercher les rapprochements possibles entre les différents textes en extrayant les points de consensus et en explicitant de façon lisible pour l'ensemble des adhérents les points de divergence.

3. Les ateliers des journées d'été :

- La première mission du groupe 4, lors de ces ateliers, sera d'essayer de rédiger un ou des textes de base qui devront être validés par le BE et le CAP d'Europe Ecologie. L'ensemble des nuances et des divergences s'exprimeront alors en propositions d'amendements par rapport à ce ou ces textes de base.

- En parallèle à ces ateliers de travail, il pourra être organisé de multiples ateliers sur les pratiques militantes, l'expérience d'autres partis en France et dans le monde. Un atelier sur le parti politique du 21^{ème} siècle est déjà programmé avec pour intervenant principal : Patrick Viveret.

- Il est proposé au groupe 5 d'adopter le même processus. L'adoption d'un texte de base définissant les priorités du projet et de traiter les divergences par des amendements au texte de base.

4. Une « Conférence de consensus » pour élaborer un texte commun

Une conférence de consensus dont les modalités seront arrêtées lors du CAP du mois d'août sera organisée en septembre. Cette conférence contribuera à la rédaction d'un texte d'orientation et de structuration des Assises en soulignant les points qui font divergence.

5. Composition des assises :

Dans un esprit de cohésion et de rassemblement, le BE, le CAP et le CNIR, chacun, décideront en septembre des modalités des assises. Ils prendront connaissance des résultats de la conférence de Consensus et prendront les décisions nécessaires.

La validation par le BE et le CAP :

Il est proposé qu'en juin, le BE et le CAP valident le calendrier du processus.

Il est proposé qu'en août, le BE et le CAP délibèrent sur les modalités de vote lors des assises et précisément sur l'application du principe « une personne une voix ».

En septembre, le BE et le CAP valideront les

deux textes de base (projet et structuration) des assises et les modalités de composition (et de convocation) des assises (par exemple, les modalités de désignation des délégués).

Respect des rythmes et processus de validation :

La validation permanente des structures actrices du processus :

Pendant cette période, le CAP et le BE d'EE ont pour responsabilité de maintenir la dynamique du rassemblement et d'assurer le suivi organisationnel du processus. Ils ont la responsabilité de rendre lisibles les débats pour l'ensemble des adhérents et de veiller à ce que chacun des partenaires se retrouve dans le processus. En particulier, une attention particulière sera accordée à la gestion des fichiers.

C'est pourquoi, la mission du CAP est de préparer les assises, véritable assemblée constituante d'une nouvelle forme organisationnelle de l'écologie Politique en harmonie avec les différents partenaires.

A ce propos, il serait intéressant que le bureau exécutif précise sa stratégie vis-à-vis des mouvements tels que le MEI, CAP 21, la FASE et autres...

C'est pourquoi il est souhaité d'engager un processus de fusion entre le groupe 4 et la commission des 21 du CNIR. Ce groupe, sous l'autorité du CAP, est chargé de proposer les modalités de validation des différentes étapes, y compris le processus de validation finale.

Unanimité moins un blanc.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 16

Travail d'amendements sur le texte de la contribution du Cnir des Verts proposé par la commission des 21

Décision Cnir-10-061

1- Ajout en surtitre :
"Contribution du Cnir des Verts"
Adopté par consensus

Décision Cnir-10-062

2- au chapitre : « Les Verts souhaitent », au 3^e tiret :
Après : "que le principe de parité", rajouter
"Femme/Homme"
Adopté par consensus

Décision Cnir-10-063

3- au chapitre : « Le Cnir souhaite », au 5^e tiret :
Supprimer le mot : "éviter" en début de phrase.
Pour : 3 - Contre : beaucoup – Amendement rejeté.

Vote sur la motion amendée :

Décision Cnir-10-064

Contribution du Cnir des Verts
POUR UNE "CONSTITUANTE"
DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

Le CNIR, ayant validé comme cadre de travail relatif au calendrier et à la méthodologie de travail jusqu'à la tenue des Assises de novembre, le texte du CAP d'Europe Ecologie, précise les points suivants.

Les assises de novembre constituent une étape du processus de rassemblement des écologistes. Celui-ci en effet doit maintenir une perpétuelle dynamique et un enrichissement du projet.

Le CNIR souhaite que le comité de pilotage composé par le comité des 21 membres du CNIR et les membres du groupe 4 du CAP porte une attention particulière dans ses propositions à l'espace d'expression, d'initiative et de décision des militant-e-s qui ne souhaitent pas rejoindre formellement un parti politique. Cette richesse particulière de la dynamique du Rassemblement des écologistes Europe Ecologie ne doit pas être perdue.

Le comité de pilotage devra également veiller à la prise en compte, dans ses propositions, des idées fondatrices du projet démocratique des écologistes concernant l'organisation fédérale et le principe de subsidiarité.

Le CNIR propose que les questions de la majorité qualifiée et les modalités du respect des sensibilités politiques soient portées au débat.

Le comité de pilotage est également chargé de préparer l'organisation de la « conférence de consensus ».

Le CNIR souhaite :

- que l'information sur la structuration du rassemblement permette une pleine association des adhérent-es. Compte-rendu et relevés de décision des réunions d'Europe Ecologie doivent faire l'objet d'une communication systématique aux instances Vertes, notamment au CNIR.

- que les groupes de travail d'Europe écologie s'ouvrent largement afin que le rassemblement se construise en associant le maximum de personnes.

- que le principe de parité homme/femme soit assuré dans les instances d'Europe écologie, et exige que la représentation verte dans les instances d'Europe Ecologie soit paritaire.

- que le principe de la représentation des sensibilités, pour la composante verte, soit assuré.

- éviter la mise en place pour les élu-e-s d'un corps électoral spécifique dans les instances d'Europe Ecologie.

Le Cnir rappelle :

- Que les instances nationales Vertes (Collège exécutif, Conseil politique, CNIR, Conseil Statutaire) continuent de fonctionner en toute conformité aux statuts et à l'agrément intérieur nonobstant les instances provisoires d'Europe écologie.

- Au cours de cette phase cruciale de la vie du Rassemblement des écologistes, il importe de valider chaque étape du processus.

- A cette fin, il est impératif de veiller particulièrement à la qualité du travail de concertation.

- Le CNIR de septembre aura à se prononcer sur le mode de validation du processus par les adhérent-es des Verts sur la base des options en présence : validation préalable par les Verts, validation simultanée lors des assises, validation par les Verts après les assises. Un atelier sur ces options sera organisé lors des journées d'été sur la base de documents explicitant les différentes hypothèses.

- Les instances issues des décisions prises lors des assises devront être mises en place dans un délai maximal de trois mois après la tenue des assises.

Unanimité pour

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 17

*

Dimanche Après-Midi
Présidence : Thierry Pradier
et Françoise Alamartine

Cantoniales
Motion du CE
POUR DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES
ECOLOGISTES

Après discussion et débat sur des amendements, Alexis Braud, au nom du Collège exécutif le Collège exécutif retire le texte.

Décision Cnir-10-065

Cantoniales 2011 :
Le Cnir donne mandat au Collège Exécutif, en lien avec les Secrétaires Régionaux de préciser au sein du Bureau Exécutif d'Europe Ecologie les modalités pratiques.

SENATORIALES 2011
Motion du Collège Exécutif
proposée par Jean-Marc Brûlé
et Jean-Vincent Placé

Travail d'amendements sur la motion :

Décision Cnir-10-066

1- Ajouter ce préalable au début du texte :
En préalable Les Verts rappellent qu'ils sont en désaccord avec le Sénat tel qu'il est aujourd'hui et qu'ils sont pour une chambre des régions élue plus démocratiquement
Amendement intégré par les auteurs

Décision Cnir-10-067

2- Supprimer les paragraphes initiaux 2, 3 et 4
Amendement intégré par les auteurs

Décision Cnir-10-068

3- Au Chapitre : "Le Cnir mandate" :
A la fin de la phrase : "le SNA aux élections et le SNA aux relations extérieures, en relation directe avec le délégué national d'Europe Ecologie et son adjoint", rajouter : "pour réunir la commission électorale permanente le plus rapidement possible pour réfléchir aux modalités de présentation des candidatures et de choix des candidats Verts."
Amendement intégré par les auteurs

Décision Cnir-10-069

3 - Au Chapitre : "Le Cnir mandate", après le premier paragraphe :
Ajouter cet alinéa : "les membres de la CPE ne seront

Document interne aux Verts

pas candidats."
Amendement intégré par les auteurs

Décision Cnir-10-070

4- Au Chapitre : "Le Cnir mandate", remplacer :
"S'appuyant sur une délégation paritaire, représentative de la diversité des Verts ainsi que du rassemblement des écologistes," **par** "S'appuyant sur une délégation paritaire, représentative de la diversité des Verts, du rassemblement des écologistes, et des territoires concernés."
Amendement intégré par les auteurs

Décision Cnir-10-071

Vote alternatif
5- Insérer cet alinéa avant le dernier paragraphe :
- Un appel à candidature en ce qui concerne Les Verts est lancé dès aujourd'hui et jusqu'au Cnir de septembre 2010 (amendement Lipietz).
Pour : 12
- Un appel à candidature en ce qui concerne Les Verts est lancé dès aujourd'hui et Jusqu'au 15 octobre :
Pour : 41

Vote sur le texte amendé

Décision Cnir-10-072

POUR UNE MAJORITE DE GAUCHE ET ECOLOGISTE
AU SENAT

En préalable, Les Verts rappellent qu'ils sont en désaccord avec le Sénat tel qu'il est aujourd'hui et qu'ils sont pour une chambre des régions élue plus démocratiquement.

Les élections sénatoriales de septembre 2011 représentent un enjeu essentiel dans la stratégie globale de la gauche et des écologistes pour préparer l'alternance en 2012.

Nous devons donc être à la fois ambitieux, exigeants et conséquents. Notre objectif doit être clair : permettre la création d'un groupe écologiste au Sénat, qui puisse jouer un rôle nodal, et dans une nouvelle majorité, et dans une victoire pour 2012.

Cette démarche passe par plusieurs étapes :

Conduire la négociation la meilleure possible, à la fois sur le nombre d'élus possible, en examinant les possibilités sur tous les départements, et à la fois sur un accord programmatique nous engageant dans le cadre des débats et des missions du Sénat.

Permettre une désignation de candidat-e-s représentant la diversité et la richesse du

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 18

rassemblement, mais aussi l'enracinement dans les territoires. Les candidat-e-s issu-e-s des Verts feront l'objet d'un processus de désignation s'appuyant sur les travaux d'une Commission Permanente Electorale des Verts.

Le CNIR mandate, sous l'égide de la Secrétaire Nationale :

Le Secrétaire national adjoint aux élections et le Secrétaire national adjoint aux relations extérieures, en relation directe avec le délégué national d'Europe Ecologie et son adjoint, pour réunir la commission permanente électorale (CPE) le plus rapidement possible afin de réfléchir aux modalités de présentation des candidatures et de choix des candidats Verts.

S'appuyant sur une délégation paritaire, représentative de la diversité des Verts, du rassemblement des écologistes, et des territoires concernés, pour entamer des négociations avec nos partenaires politiques de gauche, et mener à bien l'ensemble de ces missions.

La Commission permanente électorale suivra et encadrera l'ensemble du processus de désignation en lien avec le Bureau Exécutif d'Europe Ecologie.

Les membres de la CPE ne seront pas candidats.

Un appel à candidature en ce qui concerne Les Verts est lancé dès aujourd'hui et jusqu'au 15 octobre 2010.

Au CNIR de septembre sera présenté un rapport sur les avancées de ces négociations qui ont vocation à aboutir pour le CNIR de décembre 2010.

Unanimité moins 1 blanc et 1 un contre.

Le Cnir adopte par consensus une prolongation de séance d'1/4 d'heure

MOTION 8

Vote sur le texte amendé par le groupe de travail :

Décision Cnir-10-073

**PROGRAMME TRANSPORTS
DANS LES CONSEILS REGIONAUX**

*déposée par la commission Déplacements-Transports
pour la réunion des 27 et 28 mars 2010*

Document interne aux Verts

et retravaillée depuis

Le Cnir demande aux nouveaux-elles élu-e-s régionaux-ales de porter ensemble dans toutes les régions le même programme visant à réduire le bilan carbone des transports tout en facilitant la vie des usagers

1. Avoir une plus grande information et un respect des horaires des transports publics

2. Développer le cadencement, la fréquence et l'amplitude des transports publics tous modes, en prenant garde à la complémentarité

3. Assurer des intermodalités performantes, avec des temps de correspondance réduits entre les modes, une présence humaine notamment pour les personnes à mobilité réduite

Celles-ci doivent aussi s'étendre à un service vélo, (dont train + vélo), au covoiturage de rabattement, l'autopartage, le transport à la demande, aux taxis collectifs, au fluvial, ou au câble.

3 bis. Dans le cadre de la chaîne de la mobilité -loi février 2005-, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (handicap, encombrement, poussette, valise, fatigabilité, ...) sera renforcée au sein des équipements mais également pour accéder à ces équipements.

4. Valoriser l'urbanisation existante et le cas échéant la développer autour des gares et des pôles d'échanges intermodaux. Utiliser à des fins de logement ponctuel d'urgence, et à des fins culturelles le patrimoine foncier délaissé dans ces pôles gares.

5. S'opposer aux fermetures de desserte. Renouveler et renforcer les infrastructures ferroviaires délaissées depuis des années, afin de développer des services TER et le fret ferroviaire régional.

6. Développer des lignes régulières de bus express notamment sur autoroutes, en tant que complément du ferroviaire, ces lignes ne se substituent pas au ferroviaire.

6 bis Mettre en synergie des services de transports, en encourageant la création de comités de partenaires, au-delà des comités de ligne

7. Définir dans chaque région un schéma régional de fret, et un schéma de service.

Mettre la Région au coeur d'une politique de fret ferroviaire, en valorisant par exemple la création d'opérateurs ferroviaires de proximité. Intégrer le fret fluvial

8. Eco-conditionner les aides au financement.

Pour les opérations d'urbanisme de type ZAC ou pour les centres de logistique accessibilité autrement qu'en voiture individuelle (pour les salariés notamment). Au-delà du fret par camion, insérer le fret ferré ou fluvial quand c'est possible.

Le cahier des charges pour des nouveaux matériels, doit encourager les éco-innovations en matière d'énergie dans les transports en commun (économie énergie, et énergie propre)

9. Réaliser un schéma régional des transports et créer une structure (Syndicat Mixte) intégrant l'ensemble des AOT (urbain, département, région) à l'échelle régionale. Coordonner les mises en convergence, avec une billetterie unique.

10. Combattre pour obtenir de nouvelles ressources, car tant pour les contrats de projets que pour les contrats de plan, il y a un désengagement de l'Etat

11. Rappel : refuser la participation financière des collectivités territoriales à des projets qui relèvent de l'Etat, comme celui des LGV

12. Développer des outils de coopération entre les régions.

Unanimité pour

Le Cnir adopte par consensus une prolongation de séance d'1/4 d'heure

MOTION 5

Décision Cnir-10-074

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Attendu que les fondements de l'écologie politique actent la nécessité de « réaffirmer inlassablement que l'égalité des femmes et des hommes est primordiale, tant pour le droit propre des femmes, mais aussi pour la mise en œuvre d'une réelle citoyenneté, d'un développement soutenable et d'un monde plus pacifique » (AG de novembre 2003),

Attendu que, malgré de profonds changements de modes de vie, les stéréotypes et l'intériorisation des normes sociales perdurent, que les rapports hommes/femmes demeurent souvent marqués du sceau de la domination masculine,

Attendu que les violences faites aux femmes, ont une ampleur considérable qui fait de ce problème une question de société et une question politique :

- chaque année, environ 10 % des femmes sont victimes de violences, que ce soit au sein de la famille ou du couple (enquête nationale ENVEFF sur 7 000 femmes de 20 à 59 ans) ;
- tous les 2 jours à 2 jours ½ selon les années, une femme meurt en France sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon ;
- selon une enquête INSEE de février 2008 réalisée auprès de 17 500 foyers ou individus, chaque année :

→ 230 127 femmes sont victimes d'agressions sexuelles hors du foyer, soit 3 370 chaque jour,

→ 263 700 femmes sont victimes d'agressions sexuelles sur le lieu du travail, soit plus de 700 par jour,

→ 516 860 femmes sont victimes de violences physiques au sein du foyer, soit 1415 par jour,

→ 430 700 sont agressées physiquement hors du foyer, soit 1 180 chaque jour,

→ 120 600 femmes sont violées au sein du foyer, soit 330 par jour,

→ 246 370 sont violées hors du foyer, soit 675 par jour,

→ 12 600 violées sur le lieu de travail, soit 34 chaque jour.

Très peu de plaintes sont déposées, même si leur nombre augmente au fur et à mesure que le tabou sur les violences se lève et que la parole des femmes se libère.

Attendu que le texte adopté par le CNIR le 12 septembre 2004 engage les Verts à :

- subventionner la création de lieux d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences,
- lancer des campagnes d'opinion fortes et répétées contre les violences faites aux femmes,
- assurer une formation féministe des professions qui ont à intervenir auprès des couples sur des problèmes de violences ou auprès des jeunes sur les questions de sexualité,

Attendu que les Verts

- participent au CNDP, organisation à l'origine du projet en France de « Loi cadre contre les violences faites aux femmes »,

- ont participé au dépôt de la « Proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes » en

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 19 & 20 juin 2010
Compte-rendu des décisions

Page 20

janvier 2008,

- ont voté la Proposition de loi « renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes » de novembre 2009,

- participent à la « Marche Mondiale des femmes » dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et les violences faites aux femmes,

Attendu que le gouvernement a donné le label « Grande cause 2010 » à la Lutte contre les violences faites aux femmes »,

Le Cnir appelle ses militant/es et ses élu/es à :

1) s'engager concrètement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en partenariat avec les associations spécialisées de leur territoire,

à se former pour être plus efficaces dans la lutte contre ce fléau national,

à prendre des initiatives dans les institutions où ils/elles siègent, à tous les niveaux (communes, département, région, parlement, Europe) : soutien financier aux associations spécialisées, proposition et vote de délibération d'adhésion à l'association ECVF, formation des personnels des institutions à l'accueil des femmes, prévention des violences, en prenant des initiatives de mise en réseau au niveau territorial de tou/es les professionnel/les concerné/es, sensibilisation de la population et des jeunes dans les établissements scolaires, en lançant des campagnes d'affichage de sensibilisation, etc.

à participer à la Marche Mondiale des Femmes des 12 et 13 juin 2010 (présence aux réunions préparatoires des collectifs locaux), au Forum des 12 et 13 juin à Montreuil et à la manifestation à Paris du samedi 12 à 16h, de République à Stalingrad,

2) à prendre des initiatives concernant la prévention des violences : favoriser l'égalité femmes/hommes, lutter contre les stéréotypes sexistes, faire attention au langage employé qui ne « gomme » pas les femmes (féminisation des termes) et bannir les termes sexistes.

Unanimité pour

MOTION 7

Vote sur le texte amendé par le groupe de travail :

Décision Cnir-10-075

Document interne aux Verts

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

Le 10 mars 2010, sur proposition du ministre de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, Eric Besson, le Conseil des ministres adoptait un projet de loi visant à durcir encore les conditions d'entrée et de séjour sur notre territoire et à favoriser les expulsions aux dépens du respect minimal des droits des personnes. Ce texte sera présenté en première lecture à l'Assemblée nationale à l'automne. S'appuyant sur un mouvement plus général visant à faire de l'Europe une véritable forteresse, ce projet renforcerait l'arsenal législatif qui éloigne chaque jour un peu plus la France de la terre d'accueil qu'elle devrait être.

Objectifs chiffrés d'expulsion, industrialisation de la rétention, non-respect du droit international, fichage systématique, traque jusque devant les écoles, dans les Préfectures, dans les hôpitaux ou les salles de mariage : face à cette politique, il est indispensable d'appeler au respect des droits humains et des valeurs humanistes de la République.

Se déplacer est le propre de l'être humain, de tout temps les migrations ont accompagné et construit l'Histoire. Contraints par l'esclavage, la colonisation, les guerres ou la famine, portés par l'espoir d'une vie meilleure, ou considérés comme un mode de vie à part entière, ces déplacements impactent autant les pays d'arrivée que les pays de départ.

Les migrations sont souvent un apport important pour les pays d'origine : davantage que toutes les aides internationales, les migrant/es contribuent au développement de leur pays par l'argent qu'ils y envoient. Ces sommes ont l'avantage d'arriver directement aux destinataires pour des projets familiaux et locaux et de ne pas alimenter la corruption et le gaspillage trop souvent liés aux aides d'Etat à Etat. Les migrant/es assurent également des transferts de compétence et de technologie en se formant, en créant des activités et des relations commerciales entre leurs deux pays d'attache, participant ainsi à un développement solidaire.

Les migrations sont tout autant une chance pour les pays d'accueil. Ils répondent à des nécessités économiques ; les migrant/es occupent des emplois insuffisamment pourvus dans des secteurs fortement demandeurs et non-délocalisables (restauration, hôpitaux, bâtiment, entretien...). Ils apportent également une richesse culturelle dans l'ouverture sur le monde qui ne peut être contestée. Il est indispensable d'affirmer les valeurs

essentielles d'accueil, d'échange et de partage, de déconstruire le mythe de « l'appel d'air » en rappelant que la plupart des migrations se font du Sud vers le Sud, entre pays voisins. La fermeture des frontières est meurtrière et inefficace. Elle entretient des réseaux de trafic d'êtres humains, de travail clandestin, des mafias qui vivent du désespoir de ceux qui fuient la misère ou leur pays en guerre. De plus, cette politique d'expulsion menée par le gouvernement coûte chaque année près de deux milliards d'euros à l'Etat. Ne pourraient-ils pas être mieux utilisés ?

Pour une démocratie, il n'y a pas d'alternative à la liberté de circulation et d'établissement. Le principe est simple : les frontières doivent être ouvertes pour permettre la circulation des personnes, selon leurs envies et les opportunités qui leur sont proposées. Refusée aux esclaves, aux serfs, aux citoyens/nés des dictatures, la liberté d'aller et venir est un des droits fondamentaux des êtres humains. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (article 13-1) reconnaît le droit de quitter son pays.

Le Cnir rappelle que Les Verts doivent porter le projet d'une autre politique européenne de l'immigration. Pour l'élaboration du projet pour 2012, les principes ci-dessous sont indispensables :

→ **Régulariser tous les sans-papiers : à trois reprises en vingt ans, des régularisations nombreuses ont eu lieu en France. L'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal ont procédé ces dernières années à des régularisations plus massives. Contrairement à ce que répète Nicolas Sarkozy, ces régularisations n'ont pas été des « appels d'air », le flux migratoire varie peu au gré des événements politiques, économiques ou climatiques. Les régularisations au cas par cas impliquent l'arbitraire et laissent dans la précarité le plus grand nombre, soumis aux exploitations et aux trafics mafieux.**

→ **Supprimer le Ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire : il faut supprimer ce Ministère de « la chasse aux immigrés » pour construire sereinement d'autres approches de la problématique migratoire et des rapports Nord-Sud.**

→ **Faire bénéficier les migrantes et migrants du droit commun : dépénaliser le séjour irrégulier et amnistier toutes les condamnations relatives au séjour irrégulier ; supprimer définitivement la double peine ; renoncer aux centres de**

ré rétention et autres zones d'attente.

→ **Signer, ratifier et appliquer la « Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille » et, en conséquence, aligner le droit à vivre en famille des étranger/es sur celui des Français/es.**

→ **Lutter contre les filières d'immigration mafieuses et les différentes formes d'exploitation de la situation précaire des immigré/es.**

→ **Mettre en place une politique d'accueil, de suivi et d'accompagnement des primo-arrivantEs : dans l'apprentissage de la langue, l'éducation, la santé, le logement...**

→ **Assurer le droit d'asile dans l'esprit de la Convention de Genève : l'appliquer en particulier aux victimes de persécutions liées au genre (mariages forcés, violences et mutilations sexuelles...) ou à l'orientation sexuelle.**

→ **Participer au développement d'un débat international sur les droits des réfugiés climatiques (élargissement de la Convention de Genève ou adoption d'une Convention spécifique).**

→ **Tendre au niveau européen vers la liberté de circulation, de travail et d'établissement permettant de valoriser les migrations au bénéfice de toutes et tous.**

→ **Délivrer uniquement des visas de long séjour à entrées multiples : pour défendre le droit d'entrée, motiver les refus de visas.**

→ **Réaliser la citoyenneté de résidence par l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à tou/tes les étranger/es à toutes les élections, faciliter l'accès à la nationalité française et lutter plus efficacement contre les discriminations.**

La mise en œuvre de ces principes suppose une refonte totale du *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* (CESEDA), qui devra être faite par le prochain gouvernement soutenu par Les Verts et le rassemblement des écologistes.

Dans l'immédiat, Les Verts appellent, en lien avec les associations, à se mobiliser contre le projet de loi Besson. Pour : beaucoup – contre : 0 – Blanc : 1

Décision Cnir-10-076

Faute de temps, la motion sur les "nanotechnologies" sera débattue et votée au Cnir de septembre